

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.181

**Convention pour la
facturation, la
perception et le
versement des
redevances
d'assainissement -
annule et remplace la
délibération n° 202 du
15 octobre 2009**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Rachid RAHMANI à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

André BONICHON, Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

CONVENTION POUR LA FACTURATION, LA PERCEPTION ET LE REVERSEMENT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 202 DU 15 OCTOBRE 2009

Par délibération n°202 du 15 octobre 2009, le conseil communautaire a approuvé la convention mettant en place une base de données informatiques commune entre la SEMEA et le GrandAngoulême afin d'optimiser les flux d'informations relatifs à la facturation de l'assainissement.

Cette convention prévoyait également des adaptations et précisions concernant les formalités liées à la facturation de la redevance et des pénalités d'assainissement.

La SEMEA ayant fait part de ses craintes concernant la pérennité de son logiciel actuel, il apparaît souhaitable que le GrandAngoulême mette un terme au projet de mise en place d'un outil informatique commun et annule la délibération sus-visée.

Toutefois, il est nécessaire d'approuver une nouvelle convention de facturation de la redevance d'assainissement et des pénalités dues en cas de non conformité aux obligations en matière de raccordement au réseau d'assainissement.

Vu l'avis de la commission environnement – cadre de vie – construction du 28 septembre 2010,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°202 du 15 octobre 2009 relative à la convention de facturation pour l'optimisation de la facturation assainissement avec la SEMEA.

D'APPROUVER la nouvelle convention pour la facturation, la perception et le reversement des redevances d'assainissement.

D'AUTORISER Monsieur le Président du GrandAngoulême à signer la dite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 novembre 2010	<u>Affiché le :</u> 05 novembre 2010